

Conseil de l'UFR

Arts, Lettres, Langues et Sciences Humaines

Séance du 15 octobre 2020

Compte rendu n° 65

Etaient présents à l'ouverture de la séance :

COLLEGE A
M. Lionel DANY
M. Pascal GANDOULPHE
M. Pierre-Yves GILLES
Mme Sibylle KRIEGEL
M. Guy LE THIEC
Mme Isabelle PARIENTE-BUTTERLIN
Mme Sylvie WHARTON
COLLEGE B
M. Mathieu BRUNET
Mme Corine EYRAUD
Mme Alice FABRE
M. Médéric GASQUET-CYRUS
Mme Sophie NEZRI-DUFOUR
Mme Isabelle PERNIN
COLLEGE IATSS
Mme Françoise DESRUES
Mme Sandrine GRANGE
Mme Hélène HERBRETEAU
Mme Nathalie JUVENAL
COLLEGE USAGERS
Mlle Anaëlle ENOCH
PERSONNALITES EXTERIEURES
Mme Odile MIRIBEL
INVITES PERMANENTS
Mme Gabriella CROCCO
Mme Stéphanie HUGUET
M. Michel DOLINSKI
Mme Isabelle RENAUDET
Mme Mathilde THOREL

Etaient représentés :

Mme Florence BULTEAU-RAMBAUD	ayant donné procuration à	Mme Sylvie WHARTON
M. Stéphane SALVETAT	ayant donné procuration à	Mme Hélène HERBRETEAU
Mme Sylvie REQUEMORA-GROS	ayant donné procuration à	M. Mathieu BRUNET
Mme Sophie SAFFI	ayant donné procuration à	M. Pierre-Yves GILLES
Mme Sandrine CADDEO	ayant donné procuration à	M. Pierre-Yves GILLES
Mme Béatrice CHARLET-MESDJIAN	ayant donné procuration à	Mme Isabelle PARIENTE-BUTTERLIN
Mme Corine EYRAUD	ayant donné procuration à	M. Pascal GANDOULPHE
Mme Mireille NYS	ayant donné procuration à	M. Guy LE THIEC
M. Fabrice PELLERIN	ayant donné procuration à	M. Guy LE THIEC
Mme Isabelle PERNIN	ayant donné procuration à	M. Mathieu BRUNET
Mme Françoise DESRUES	ayant donné procuration à	Mme Hélène HERBRETEAU
Mme Catherine CHEVALIER-GRAS	ayant donné procuration à	Mme Nathalie JUVENAL
Mme Carole VITALI	ayant donné procuration à	Mme Nathalie JUVENAL

19 membres connectés à l'ouverture de la séance : le quorum de 19 est atteint.

Madame Wharton ouvre la séance à 09h15 et informe le conseil que l'ordre des points abordés à l'ordre du jour est modifié comme suit, en raison de contraintes d'emploi du temps des différents présentateurs :

1. Turbulences (*information*)
2. Relations Internationales (*information*)
3. Informations sanitaires (*information*)
4. Formation Continue (*information*)
5. Calendrier des CUFR (*information*)
6. Formation (*information*)
7. Avenant convention (*délibération*)
8. FIR (*délibération*)
9. Primes Covid (*délibération*)
10. Evaluation des formations (*délibération*)

1. Turbulences (*information*)

Présentation par Mme Isabelle RENAUDET

Mme Renaudet rappelle au conseil que le projet Turbulences vise à faire converger l'ensemble des formations en master/doctorat du département des Arts et le LESA sur le site de Marseille Saint Charles, dans un bâtiment dédié. La livraison du bâtiment initialement prévue pour le mois de juillet 2020 est retardée notamment pour cause de ralentissement du chantier pendant la période de confinement. Le retard n'a pas été intégralement rattrapé depuis la rentrée de septembre et beaucoup de finitions restent à réaliser. Il reste également à solutionner le problème du transfert de la localisation du Système Sécurité Incendie (SSI) et de permanence d'un personnel durant les horaires d'ouverture du bâtiment, ce qui entraîne un report de l'ouverture au public au mois de janvier 2021.

Mme Renaudet déclare que le site de Turbulence, malgré ces problèmes, reste un projet où les formations dispensées seront d'un niveau d'innovation unique en France, qui sera également dédié aux activités de recherche et où la présence de doctorants assurera au mieux l'articulation entre la formation et la recherche.

M. Le Thiec se réjouit de l'aboutissement prochain du projet.

2. Relations Internationales (*information*)

Présentation par M. Michel DOLINSKI

M. Dolinski présente les contours de la nouvelle stratégie de la Direction des Relations Internationales, eux-mêmes présentés par Mme Chimini Vice-Présidente aux Relations Internationales, lors d'une précédente réunion à laquelle il a assisté.

M. Dolinski revient sur l'historique des stratégies : l'ancienne stratégie était orientée vers des partenariats issus des relations établies au fil du temps par les composantes de l'université, partenariats élargis à la suite de la fusion menant à la création d'AMU. Une carte des partenariats a ensuite été dessinée par la précédente vice-présidence RI, comportant des zones prioritaires et des pays « phares », ainsi qu'un nombre restreint d'universités au sein de ces mêmes pays.

La stratégie actuelle initiée par la nouvelle vice-présidence RI divise les partenariats en 3 types : géostratégiques, institutionnels, d'excellence que **M. Dolinski** présente via un document projeté aux membres du conseil.

Les partenariats institutionnels ciblés sont ceux de type CIVIS, l'Institut Franco-chinois WUT, l'Université Franco-tunisienne AMU, qui sont déjà en place.

Les partenariats géostratégiques sont ceux dans lesquels les composantes souhaitent se développer et doivent être visibles, porteurs et structurants, en particulier vers l'Afrique, la Méditerranée, ou vers d'autres zones comme l'Inde. L'idée est d'exporter des formations complètes, classiques ou professionnalisantes et travailler avec des doctorants.

Les partenariats d'excellence intégreront des binômes formation/recherche qui valoriseront l'interdisciplinarité et l'innovation. Sont bienvenues toutes les initiatives apportant une plus-value, ainsi qu'un travail en collaboration avec les instituts d'excellence.

M. Dolinski souligne que les spécificités de l'UFR ALLSH qui conduisent à mettre en place des partenariats uniquement d'échanges (sans la dimension recherche) ne sont pas remises en question par Mme Chimini, vice-présidente aux Relations Internationales d'AMU.

M. Gandoulphe note l'exemple qui a été donné pour l'Inde et souligne le fait que la précédente équipe a fermé la seule formation diplômante où la langue hindie était présente en LEA.

M. Gilles rappelle que cette formation a été fermée faute d'étudiants.

3. Informations sanitaires (information)

Présentation par Mme Hélène AURIGNY

Mme Aurigny rappelle que la mission dont elle est chargée consiste à prendre connaissances des mesures ministérielles liées au contexte d'épidémie actuel, en les adaptant à l'UFR.

Au sujet de la fonction de relais Covid de l'UFR, **Mme Aurigny** signale que les procédures de déclaration ont changé et figurent en page d'accueil du site AMU. Elle détaille ensuite les différents cas de figure de déclarations.

Une page a été créée par la DHSE et elle est maintenant accessible via l'accès à l'ENT pour prendre connaissance des données chiffrées relative à la Covid 19 :

<https://www.univ-amu.fr/fr/intramu/evolution-du-nombre-de-declaration-de-personnes-positives-au-covid-19>

Les chiffres permettent de constater qu'il n'y a pas de cluster ni de situation catastrophique. Mais ces données ne reposent que sur la volonté déclarative des individus puisqu'il n'existe pas de campagne de tests organisée au niveau de l'université.

M. Le Thiec questionne l'articulation avec les 100 cas récemment mentionnés en CFVU.

Mme Aurigny lui répond que ces 100 cas correspondent au cumul de la semaine considérée (semaine 39).

M. Le Thiec se demande comment ces données prennent en compte la sous-déclaration manifeste des cas autant par les étudiants (qui craignent la fermeture de l'université) que des personnels qui ne veulent pas subir le jour de carence ?

Mme Aurigny lui répond qu'on ne peut qu'en faire le constat et qu'il en va probablement de même pour d'autres secteurs de l'enseignement comme par exemple le secondaire. Elle précise ne pas savoir si l'université est effectivement en sous-déclaration chronique.

M. Le Thiec déplore la mise en place tardive de la diffusion de ces informations et cite l'exemple de l'Université de Liège qui a mis en place des test salivaires.

M. Gandoulphe salue l'action de l'administration provisoire qui a su prendre les bonnes décisions pour limiter la propagation du virus comme le montrent les chiffres présentés par **Mme Aurigny**.

4. Formation Continue (information)

Présentation par Mme Sylvie WHARTON

Mme Wharton présente un tableau de fourchettes votées en niveau central, au sein desquelles l'UFR pourra proposer dans un second temps des tarifs de formation continue. Il s'agit d'une reconduction des fourchettes de l'année précédente. Le détail de la tarification concernant l'UFR devra ensuite être adopté par le conseil d'UFR courant novembre 2020.

5. Calendrier des conseils d'UFR (information)

Présentation par Mme Sylvie WHARTON

Mme Wharton annonce qu'un accord de la gouvernance a été obtenu pour lui faire part des résultats des travaux concernant les demandes de délégations et de CRCT, le 2 novembre 2020. En conséquence, un comité de la recherche de l'UFR ALLSH se tiendra le même jour de 8h00 à 10h00, suivi d'un conseil restreint de l'UFR à 10h15.

Mme Wharton précise également que le conseil de l'UFR se réunira ensuite le 12 novembre 2020, puis le 10 décembre 2020 (hormis d'autres séances qui pourraient s'intercaler entre ces dates si besoin).

M. Le Thiec demande si les membres du conseil disposeront d'un document récapitulatif des dates prévisionnelles des conseils ainsi que des bureaux de l'UFR à l'échelle du trimestre.

Mme Wharton lui répond par l'affirmative, et précise que le document sera disponible la semaine suivant ce conseil.

6. Formation (*information*)

Présentation par Mme Mathilde THOREL

Mme Thorel annonce que le vice-président formation propose une continuité des dispositifs actuels concernant les modalités d'enseignement, à savoir un retour des L1 à partir du 2 novembre 2020, si la situation sanitaire reste stable.

Mme Thorel ajoute qu'en ce qui concerne les examens, une réflexion sur l'organisation de la session terminale est en cours et en particulier la gestion des flux étudiants à l'entrée et à la sortie des épreuves ainsi que la capacité d'accueil des salles. La mise à disposition de salles dédiées aux étudiants fragiles est évoquée et les étudiants cas-contacts et/ou cas déclarés ne participeront pas aux épreuves et seront considérés comme étudiants malades. Il faudra donc prévoir pour ces derniers des sessions exceptionnelles.

M. Le Thiec déclare qu'on ne peut que se réjouir du fait que le vice-président d'AMU prenne enfin acte de la nécessité d'anticiper les choses. Il demande s'il serait possible de prévoir à l'entrée des salles un dispositif de test frontal de la température des étudiants et des personnels.

Concernant le second semestre **M. Le Thiec** insiste sur le fait que le conseil doit entendre le désarroi de la population étudiante dont les familles ont engagé des frais (baux, frais sur place pour les étudiants internationaux). Vue la part qu'ont pris les enseignements à distance, l'anticipation aurait permis de ne pas obliger ces étudiants à s'installer à Aix-en-Provence.

Mme Thorel lui rappelle que l'université n'est pas fermée et que c'est dans cette perspective qu'il semble souhaitable de ne pas concevoir de dispositif à l'horizon d'une année. Un certain nombre d'examens et évaluations se déroulent en présentiel. En ce qui concerne la prise de température, le point n'a pas été évoqué en conférence des vice-doyens. Il existe cependant des leviers : inciter tous les étudiants à se déclarer s'ils sont malades de la Covid ou cas contacts, quelques jours avant les examens. Il existe une jauge d'occupation des salles et un travail est effectué sur les flux permettant d'espacer davantage 2 épreuves qui se succèdent ainsi que sur les espaces à prévoir pour les remises de copies et émargement. Les étudiants composeront tous avec le masque.

M. Gasquet-Cyrus trouve extraordinaire que **M. Le Thiec** insiste sur le manque d'anticipation alors qu'il faisait partie de l'équipe antérieure. **M. Gasquet-Cyrus** ajoute qu'il est très content d'avoir pu voir ses étudiants en présentiel.

Mme Wharton annonce que l'équipe de l'administration provisoire a très à cœur de ne pas abandonner les étudiants en tout distanciel, en particulier ceux qui sont en fracture numérique. Elle remercie l'implication de toute l'équipe ainsi que celle du CILSH. Beaucoup d'étudiants s'entraident et travaillent en binôme. Un gros travail a été fait sur l'équipement également. Un achat important de matériel pour les collègues et les étudiants (pour des dons ou des prêts) a été prévu. Le dispositif de tuteurs va être pérennisé, en particulier pour l'accueil des L1, ainsi que pour les L2 livrés à eux-mêmes depuis le mois de mars. Concernant la prise de température aux examens, **Mme Wharton** demande à **M. Le Thiec** qui pourrait s'en charger.

Mme Herbreteau aborde la question du calendrier des examens en indiquant qu'il faut lui faire connaître la capacité d'accueil des amphithéâtres qui sont déjà configurés à 50%. Faudra-t-il diviser encore les espaces ? Elle rappelle également qu'une heure d'attente est prévue entre deux épreuves : faudra-t-il augmenter cette durée ? Elle souligne également le problème des étudiants en situation de handicap.

Mme Thorel indique qu'elle a relayé un certain nombre de ces questions. Un document devrait être bientôt adressé par la vice-présidence. Les capacités des salles sont déjà paramétrées en fonction des recommandations sanitaires mais il est laissé à l'appréciation de l'UFR l'éventuel besoin d'alléger encore ces capacités.

7. Avenant convention (*délibération*)

Présentation par Mme Mathilde THOREL

Il s'agit de la reconduction d'un avenant à la convention avec l'Institut Méditerranéen de Formation et de Recherche en Travail Social qui précise pour l'année 2020 la contribution financière et matérielle de l'IMF aux activités pédagogiques du parcours-type Analyse ergologique du travail et interaction sociale du master de philosophie.

➤ **Vote : Unanimité**

8. FIR (délibération)

Présentation par Mme Gabriella CROCCO

Mme Crocco détaille les demandes après avoir précisé que 9 d'entre elles ont été reçues, quand 3 autres d'entre elles sont des reports d'initiative.

M. Le Thiec questionne le caractère effectif du report des crédits de l'année précédente.

Mme Crocco répond par la négative et lui explique que le report de crédits ne sera normalement pas possible. Il existe parfois des dérogations. Décision a été prise de présenter à nouveau ces demandes jugées très favorables

Mme Wharton indique avoir posé la question des reports des budgets : la réponse viendra du recteur en janvier.

M. Le Thiec annonce que si l'on avait eu la certitude du report, l'on comprendrait mieux que ces demandes aient le statut d'ex-aequo.

Mme Crocco lui répond que les projets déjà validés mais n'ayant pu avoir lieu ont été jugés comme les nouvelles demandes. Les mêmes grilles d'évaluation ont été utilisées. Le seul élément d'iniquité pourrait être le fait de ne pas avoir changé les évaluateurs.

➤ **Vote : 22 Pour, 3 Contre, 5 Abstentions**

9. Primes Covid (délibération)

Présentation par Mme Sylvie WHARTON

Mme Wharton annonce que la prime pour les EC peut être transformée si le conseil décide d'utiliser cette somme pour acheter des ordinateurs, achat justifié par la situation sanitaire. C'est d'ailleurs ce qui va être décidé pour l'UFR Sciences.

En ce qui concerne les personnels IATSS, **Mme Wharton** pense que ce n'est pas forcément une démarche choisie et souhaitée. La difficulté supplémentaire pour les IATSS est qu'il n'y a pas de montant ni de fourchettes fixé par l'établissement. **Mme Wharton** ajoute qu'elle ne dispose pas d'informations de la part d'autres responsables de composantes, et que 10% des personnels pourraient être concernés par l'attribution de cette prime.

Mme Juvenal et **M. Gandoulphe** se déclarent favorables à ce que le conseil d'UFR propose que la prime soit égale pour tous les IATSS qui ont tous été impactés par la situation qui a été vécue. **M. Gandoulphe** croit également savoir qu'il y a eu des actions très spécifiques comme la distribution des repas, qui peuvent faire partie des critères permettant des valorisations sous forme de primes. En ce qui concerne les EC, il pense qu'une autre éventualité peut être envisagée : ceux qui ont été particulièrement sollicités dans le processus d'adaptation des MCC et le suivi des étudiants. Le critère pourrait être objectif, lié à une fonction.

Mme Herbreteau approuve également les propos de **Mme Juvenal** et déclare qu'il n'est pas question ici de catégories de personnels, mais de travail fourni pendant cette période compliquée.

M. Gilles signale qu'il n'est pas possible de faire remonter des listes nominatives, mais seulement des catégories de personnels. A propos des personnels précaires, il s'agit d'une prime Covid et non de rattrapage de certains salaires, ce qui pourrait ne pas être entendu par la gouvernance. La précarité est un vrai sujet, mais pas celui de la prime. Il pense que celle-ci doit être la plus largement distribuée et que si les crans proposés ne sont pas négociables, il faut envisager le refus de la prime.

M. Brunet déclare que le principe même des primes est un scandale qui met en concurrence les personnels. Il renvoie aux réactions des hospitaliers face à ce principe. Il n'est par ailleurs pas possible de répartir sur tous les personnels puisque les crans sont non négociables.

Des échanges s'ensuivent sur les différentes possibilités d'affecter les montants attribués.

Une première proposition est soumise au vote du conseil :

« Etes-vous d'accord pour que le montant global de 39 330 € (primes enseignants chercheurs) soit affecté à l'enveloppe des primes destinées aux personnels IATSS de l'UFR ALLSH ? »

➤ **Vote : 29 Pour, 1 Abstention**

Une seconde proposition est ensuite soumise au vote du conseil :

« Etes-vous d'accord pour que l'enveloppe ainsi abondée soit répartie équitablement sur l'ensemble des personnels IATSS (dans le respect de la réglementation) ? »

➤ **Vote : Unanimité**

Un communiqué du conseil est alors proposé au vote :

« Le Conseil d'UFR tient à préciser qu'il est fondamentalement opposé au principe des primes. Dans un contexte général de précarisation de l'enseignement-supérieur et de la recherche, nous avons besoin d'investissements massifs et pérennes et de recrutements de personnels, et non de primes au bon vouloir du Ministère à distribuer selon des critères difficiles à établir, et toujours insatisfaisants.

C'est la raison pour laquelle le Conseil d'UFR a décidé après un vote à l'unanimité :

- que le montant général des 39 330 € destinés aux primes des enseignants-chercheurs soit affecté à l'enveloppe des primes destinées aux personnels IATSS de l'UFR ALLSH ;
- que l'enveloppe ainsi abondée soit répartie équitablement sur l'ensemble des personnels IATSS (dans le respect de la réglementation). »

➤ **Vote : Unanimité**

10. Evaluation des formations (délibération)

Présentation par Mme Mathilde THOREL

A la suite de la projection du document et de sa présentation par **Mme Thorel, M. Gilles** remarque qu'il s'agit donc pour le conseil de délibérer sur l'opportunité de faire passer un questionnaire déjà validé par la CFVU.

Mme Thorel précise que la question est de savoir si l'UFR souhaite procéder ou non à des évaluations cette année. Si cela est estimé opportun, un travail d'aménagement des questions posées sera effectué. Elle ajoute qu'il s'agit de déterminer les modalités d'appropriation par les composantes

1^{ère} question mise au vote : l'UFR ALLSH s'engage-t-elle dans l'évaluation ?

➤ **Vote : 22 Pour, 8 Abstentions**

2^{ème} question mise au vote : laisse-t-on le choix aux formations de procéder ou non à cette évaluation ?

➤ **Vote : 29 Pour, 1 Abstention**

Clôture de la séance à 12h45